



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2764

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Opération urgente de démolition dans le cadre du protocole de préfiguration - Barres 1 à 21 rue Gaston Monmousseau - Attribution d'une subvention d'équipement à Immobilière des chemins de fer (ICF) - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Rapporteur : Madame la Conseillère Peytavin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burrigand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhlrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burrigand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

Conseil du 27 avril 2018
Délibération n° 2018-2764

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Vénissieux

objet : **Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Opération urgente de démolition dans le cadre du protocole de préfiguration - Barres 1 à 21 rue Gaston Monmousseau - Attribution d'une subvention d'équipement à Immobilière des chemins de fer (ICF) - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Les Minguettes-Clochettes démolition programme national de renouvellement urbain (PNRU) 2 fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) est issu de la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Pour l'agglomération lyonnaise, le NPNRU constitue un véritable levier pour poursuivre et conforter le processus de transformation des quartiers engagé grâce au 1er programme national de rénovation urbaine (PNRU 1) 2005-2015.

Les sites retenus par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur l'agglomération lyonnaise pour le NPNRU sont les 14 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) suivants :

- 8 sites d'intérêt national :

- . Bron : Parilly,
- . Bron-Vaulx en Velin : Terrailon-Chénier,
- . Lyon 9° : La Duchère,
- . Rillieux la Pape : Ville nouvelle,
- . Saint Fons-Vénissieux : Les Minguettes-Clochettes,
- . Vaulx en Velin : Grande Ile,
- . Villeurbanne : Buers Nord/Saint Jean,

- 6 sites d'intérêt régional :

- . Givors : Les Vernes et centre-ville,
- . Lyon 8° : Langlet Santy et Mermoz Sud,
- . Saint Fons : L'Arsenal Carnot Parmentier,
- . Saint Priest : Bellevue.

Établi pour une durée de 10 ans (2015-2025), le NPNRU se déroule en 2 étapes :

- 1ère étape (2015-2016) : le protocole de préfiguration des 14 projets de renouvellement urbain retenus sur l'agglomération lyonnaise. Par délibération n° 2016-1499 du 19 septembre 2016, le Conseil de la Métropole a approuvé ce protocole. Il prévoit, notamment, la démolition de 856 logements au titre des opérations urgentes cofinancées par l'ANRU,

- 2° étape (2017-2025) : les conventions pluriannuelles de renouvellement urbain par site. Les conventions de site sont en cours d'élaboration : elles présenteront un projet de transformation et un programme d'opérations pour chacun des 14 quartiers.

Les "opérations urgentes" de démolition retenues dans le protocole de préfiguration correspondent à des opérations déjà identifiées dans les projets de site. Leur démarrage rapide permet d'enclencher le processus de renouvellement urbain. Elles sont inscrites à la PPI de la Métropole pour bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 10 % du coût d'opération comprenant, les coûts techniques de démolition et les frais de relogement plafonnés à 8 500 € HT par relogement. Les frais financiers ne sont pas pris en compte par la Métropole. Compte tenu des délais de relogement souvent longs, la subvention est versée en 2 fois : 10 % au démarrage de l'opération, c'est-à-dire au lancement du relogement par le bailleur social et 90 % à la clôture de l'opération de démolition.

Le NPNRU de Vénissieux Les Minguettes-Saint Fons Clochettes inclut dans sa 1ère phase, la démolition par Immobilière des chemins de fer (ICF) de la barre 1 à 21 rue Gaston Monmousseau (197 logements), bâtiment dégradé situé au nord du périmètre. Cette démolition répond à un enjeu d'amélioration du cadre de vie. Elle va permettre une recomposition urbaine en continuité avec les réalisations du PNRU 1, par la reconstitution d'un secteur urbain mixte avec un habitat diversifié.

La démolition devrait intervenir en 2019 (planning prévisionnel), à l'issue de l'opération de relogement, démarrée en mai 2016.

Le coût prévisionnel de la démolition portée par ICF s'élève à 9 800 000 € HT (base subventionnable retenue par la Métropole) et se décompose comme suit :

- coût de relogement : 830 000 €,
- coûts techniques : 8 970 000 €.

La participation totale de la Métropole est estimée à 980 000 €. Le 1er versement de cette subvention, objet de la présente délibération, s'élève à 98 000€.

Il convient, aujourd'hui d'approuver la participation de la Métropole à hauteur de 10 % du coût total prévisionnel HT, et d'individualiser l'autorisation de programme partielle correspondant au total de cette subvention d'équipement, soit 98 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 98 000 € au profit de Immobilière des chemins de fer (ICF) pour le financement d'une opération de démolition menée dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Minguettes à Vénissieux, inscrit au protocole de préfiguration du NPNRU de la Métropole,

b) - la convention de participation financière à passer entre la Métropole de Lyon et ICF définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, pour un montant de 98 000 € en dépenses à la charge du budget principal en 2018 sur l'opération n° 0P17O5571.

4° - **Le montant** à payer en section d'investissement sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - compte 20422 - fonction 52.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.